Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025-051

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 060-216002105-20251106-DELIB2025051-DE

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

Convocation du	**23 OCTOBRE 2025**
Affichage du	**23 OCTOBRE 2025**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**14**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**00**

Objet : **2025-0117-T - EXTENSION | BT | SOUTER | ROUTE DE CROUY (NEUILLY-EN-THELLE) N°ENEDIS : RAC-PIC-25-003305**

L'an deux mil VINGT CINQ, le SIX NOVEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M ROSELLE Regis, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme VIDARD Stéphanie, excusée,
Mme SPIRA Julie,
Mme RIGARD Sabine,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

VU le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

VU la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Route de Crouy (Neuilly-en-thelle),

VU le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 7 novembre 2025 s'élevant à la somme de **52 465,19 €** euros (valable 3 mois)

VU le montant prévisionnel de la participation de **MEZONNIAUD de 26 560,50 € euros (avec PCT)**

VU les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

Après avoir l'exposé du rapporteur

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE 1 : **ACCEPTER** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Route de Crouy (Neuilly-en-thelle)** en technique **souterraine**,

ARTICLE 2 : **PRENDRE ACTE** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 060-216002105-20251106-DELIB2025051-DE

ARTICLE 3 : **ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,

ARTICLE 4 : **PRENDRE ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355